



Assemblée communale de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Du lundi 18 avril 2005 convoquée pour 20.00 h. à la salle communale à La Joux

<u>Présidence :</u>	<i>Monsieur Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'283 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>82 (6,39 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>Madame Evelyne Girard, 3 tables de gauche + scène Monsieur Christian Richoz, 4 tables centrales Monsieur Bernard Margueron, 3 tables de droite</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mme et M. Marie-Claude et Willy Audergon Mme Astrid Oberson, membre de la com. financière M. Michel Seydoux, Conseiller communal MM. Dominique Borcard, Joseph Dorthe, Bernard Girard, Jean-Jacques Girard</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>(annexé)</i>

M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, a le plaisir d'accueillir les citoyennes et citoyens ainsi que les représentants de la presse pour cette assemblée communale. Il relève la présence de Madame Claudine Matthey, élue députée au Grand Conseil fribourgeois en remplacement de M. Willy Audergon. Madame Claudine Matthey est félicitée pour son accession au Grand Conseil fribourgeois; lui sont également transmis les souhaits de plein succès avec beaucoup de ferveur à défendre la Haute Glâne.

M. le Syndic salue tout particulièrement les nouveaux citoyens, que ce soit des personnes arrivées dans la commune récemment ou des jeunes de 18 ans ayant obtenu leur droit de citoyenneté.

En préambule de l'assemblée du 13 décembre dernier, le dossier du centre scolaire était évoqué, en expliquant le parcours du combattant auquel le Conseil communal a été confronté et qu'un nouveau projet avait été mis à l'enquête. En février dernier, l'OFEP a émis un préavis positif et garanti qu'il ne ferait pas recours. Le 10 mars, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a donné son feu vert. Nous attendons la fin du délai de recours qui échoit le 11 mai et les permis de déboiser et de construire nous seront délivrés. Ce soir, le bout du tunnel est en vue et dans quelques semaines, les travaux pourront débuter.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale est déclarée officiellement ouverte, il est 20 h 07

Après la nomination des scrutateurs, l'assemblée peut valablement délibérer selon l'ordre du jour, toutefois il est précisé avant de débiter, que le Conseil communal, en référence à l'article 18 al. 3 de la loi sur les communes, s'abstiendra de voter lors de l'acceptation des comptes 2004

1 : Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2004

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, l'assemblée passe au vote.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2004 :

◆ Décision : Le PV est approuvé à l'unanimité

2 : Comptes 2004

► Rapport de la Commission financière / Approbation

Les comptes 2004 reçus avec la convocation, concernent le premier exercice de la commune de Vuisternens-dt-Romont suite à la fusion avec La Neirigue. Cet exercice est particulièrement positif et il a été possible de réaliser des amortissements supplémentaires ainsi que des réserves pour la construction du centre scolaire.

M. J.-B. Chassot, syndic, n'en dit pas plus et passe la parole à M. Frédy Bifrare, conseiller communal responsable des finances, qui débute ses commentaires par « c'est la première et la dernière fois que j'analyse de tels chiffres », car ils sont assez exceptionnels et dépassent largement, dans le bon sens, les prévisions. Cela est en grande partie due à l'augmentation des rentrées fiscales, à la vente de terrains à bâtir et à la diminution des charges par dicastère.

Par la suite M. Bifrare commente, chapitre par chapitre, les différents postes comptables en y ajoutant, lorsque cela s'avère nécessaire, des compléments d'information.

Au chapitre « antenne collective », M. Jean-François Girard souhaite connaître les raisons d'un dépassement budgétaire de Fr. 4'000.- M. Bifrare précise que cette antenne est située à Villariaz, au quartier des Eperleires. Des travaux ont été nécessaires et en particulier l'isolation de la cabane abritant les installations, suite aux variations importantes des températures, en tenant compte des grandes chaleurs de l'été et les températures glaciales de l'hiver.

En passant sur le chapitre « social », M. Bifrare ajoute que dès le prochain exercice, les comptes de l'Entente sociale interrégionale, devront apparaître dans les comptes communaux.

En raison de l'enneigement important de l'hiver dernier, le budget du déneigement a été dépassé; vu les conditions de ce début d'année, il risque fort d'en être de même pour l'exercice en cours.

Le compte « protection des eaux » laisse apparaître une perte de Fr. 100'000.- cela est lié au fait que pour l'année écoulée, les taxes étaient encore prélevées sur la base des anciens règlements, ce qui ne sera plus le cas depuis cette année.

Au chapitre finances et impôts, il faut relever une perte sur débiteurs de Fr. 41'000.-, cela provient de factures impayées par des personnes ayant quitté le territoire sans laisser d'adresse, à la présentation d'actes de défaut de biens de la part de l'Office des poursuites pour des débiteurs insolvables, plus diverses pertes.

Au sujet des investissements, il s'agit principalement de reports des soldes sur le budget 2005, donc rien de spécial à signaler.

Comme il n'y a plus de question, la parole est donnée au président de la commission financière, Monsieur Hubert Roubaty, pour la lecture du rapport. Ce rapport préavise favorablement l'approbation des comptes, suite de quoi l'assemblée passe au vote. Des félicitations sont adressées à Mme Jocelyne Dupraz, caissière communale, pour sa disponibilité et l'excellent travail.

Vote : Les membres du conseil communal s'abstiennent de voter en conformité avec la loi

♦ **Les comptes 2004 sont acceptés à l'unanimité – contre épreuve : 0 – abstention : 0**

3 : Investissements

► Réfection du bâtiment de l'ancienne cure à La Joux, demande de crédit de Fr. 55'000.- / Rapport de la Commission financière / Approbation

M. le Syndic informe qu'il s'agit de travaux de réfection à réaliser pour un coût de Fr. 55'000.-, cette bâtisse date des années 1950 et à ce jour, il y a des problèmes de moisissure qu'il est impératif d'assainir.

La parole est donnée à M. Patric Terreaux, conseiller communal en charge du dicastère concerné. Ce dernier présente ces travaux de rénovation devenus indispensables, suite à des difficultés dues à la condensation durant les grands froids. Dès lors il est prévu les travaux suivants : une isolation périphérique, le changement du vitrage sur le côté gauche et le remplacement des stores.

Aucune question n'est posée, c'est pourquoi la parole est donnée à M. Hubert Roubaty, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport. La Commission approuve le projet sur la base des devis présentés, et demande à l'assemblée d'y donner une suite favorable.

L'assemblée passe au vote :

♦ **Décision : oui à l'unanimité – contre épreuve : 0 – abstention : 0**

4 : Modification du taux de la contribution immobilière

► Rapport de la Commission financière / Décision

Lors de l'assemblée du 13 décembre dernier, le règlement communal pour l'épuration des eaux usées a été accepté, et il avait été précisé que le Conseil communal étudierait la possibilité d'abaisser la contribution immobilière, afin de compenser l'effort financier réalisé par les propriétaires fonciers dans le cadre des taxes d'épuration.

Selon les comptes 2004, on constate que le produit de la contribution immobilière est de Fr. 238'000.- Les produits supplémentaires budgétisés, en rapport avec le nouveau règlement sur l'épuration des eaux usées, sont de Fr. 80'000.-

Dès lors et après analyse, le Conseil communal propose une diminution de la contribution immobilière de 1 pour mille, ce qui aura pour conséquence sur le prochain budget, une diminution des recettes de Fr. 40'000.- Toutefois et compte tenu des amortissements supplémentaires réalisés en 2004, en espérant également que ce soit possible en 2005, la situation financière de la commune n'est pas mise en danger par cette proposition.

Cette baisse servira également d’argument pour promouvoir la Commune de Vuisternens-dt-Rt auprès des personnes à la recherche de terrains à bâtir.

Le Conseil communal vous propose, suite à cette analyse, d’abaisser le taux de la contribution immobilière de 2 pour mille à 1 pour mille, à partir de l’année 2006

Le service des communes nous a précisé par courrier qu’il n’était pas possible de réaliser cette diminution rétroactivement pour l’année 2005 L’assemblée de ce soir doit décider cette diminution pour pouvoir établir le prochain budget, et c’est à partir de 2006 que cette adaptation sera effective.

Après ces explications et sans aucune observation de la part des citoyennes et citoyens, la parole est donnée au président de la Commission financière. M. Hubert Roubaty donne lecture du rapport; le préavis, en fonction des incidences énoncées, est tout à fait favorable à cette diminution de 1% à partir du 1^{er} janvier 2006, dès lors l’assemblée passe au vote par main levée :

◆ Décision : Les citoyennes et citoyens approuvent cette proposition à l’unanimité, sans aucune contre épreuve ni abstention.

5 : Nomination d’un membre de la Commission financière pour le secteur des Ecasseys

Suite à la décision de se retirer, de la part de la titulaire du village des Ecasseys, l’assemblée doit élire un nouveau représentant à la commission financière. Les conventions de fusion précisent à leur article 12 « Lors de la reconstitution des commissions obligatoires, à savoir la commission financière et la commission d’aménagement, il est équitablement tenu compte des représentants des villages, ceci jusqu’à la fin de la période administrative 2001-2006 ».

Le Conseil communal propose de nommer Madame Véronique Papaux, comme représentante du village des Ecasseys à la commission financière, jusqu’à la fin de la période administrative. Comme il n’y a pas d’autre proposition, M. le Syndic demande à Mme Papaux de se lever brièvement avant que l’assemblée passe au vote.

◆ Décision : L’assemblée élit Madame Véronique Papaux à l’unanimité, en qualité de représentante du village des Ecasseys, pour la commission financière.

Avant de passer au point suivant de l’ordre du jour, M. J.-Bernard Chassot, syndic, au nom du conseil communal et de la commission financière, tient à remercier Madame Marianne Blickenstorfer démissionnaire, pour le mandat réalisé au sein de ladite commission.

6 : Modification de l'article 25 des statuts Réseau Santé Glâne, augmentation de la limite d'endettement de 15 à 25 millions

Cette modification des statuts du RSG est liée au projet « TRANSBIL » c'est-à-dire à la transformation du site hospitalier de Billens.

Les délégués des communes glânoises ont accepté le 24 février dernier, à la grande majorité, l'investissement de 10 millions à charge des communes du district pour cette transformation.

Cet investissement important avait déjà été implicitement accepté par le district lors de la création du HSF (Hôpital du Sud Fribourgeois). Les districts s'étaient alors engagés à mettre à disposition du HSF des sites répondants à des critères clairement définis dans la convention. Le district de la Glâne devait rénover l'Hôpital de Billens et mettre à disposition un site réunissant une unité cardio vasculaire, une unité d'alcoologie et une unité de réadaptation.

Dans un avenir relativement proche, avec la nouvelle répartition des tâches canton/communes, les hôpitaux devraient être cantonalisés et les homes à la charge des communes. Si l'hôpital de Billens s'avérait vétuste lors de cette transaction, la Glâne verrait disparaître son hôpital au profit d'une clinique de la capitale et le site de Billens serait fermé définitivement. Les 80 à 100 emplois actuels et l'économie générée par une telle entreprise, seraient déplacés vers la capitale.

Cette perspective n'étant pas acceptable, notre Préfet s'est vraiment démené afin de garantir la pérennité du site de Billens. Dès lors, lorsque l'Etat reprendra ce site, il ne pourra pas le déplacer compte tenu du fait de sa participation financière pour la transformation de cet hôpital, qui se monte à 55% du coût total, et que cet investissement est réalisé aujourd'hui en cohérence avec la planification hospitalière du canton.

Les statuts du RSG doivent être modifiés afin d'ajouter l'emprunt nécessaire à la réalisation de « TRANSBIL » et la limite d'endettement doit être portée à 25 millions en lieu et place des 15 millions actuels.

La discussion est ouverte, les questions suivantes sont posées :

- quelles sont les transformations prévues pour une augmentation aussi importante ?
réponse, depuis 1966, aucune intervention d'importance n'a été réalisée dans ce bâtiment et en plus, les frais liés à la création des 3 nouvelles unités énoncées plus haut sont importants
- qu'en est-il des amortissements réalisés par le RSG ces dernières années – *en résumé la réponse*, le RSG a amorti la dette, seule reste le montant lié au Home médicalisé; il en ressortira après la hausse de la limite d'endettement, une marge de manœuvre de 4 millions pour le RSG
- au sujet des homes de Siviriez et Vuisternens, seul celui de Vuisternens est en pourparler afin d'être repris, la dette avoisine les Fr. 1'135'000.-
- ce projet de rénovation de l'hôpital permettra aux habitants de notre région de choisir le site de Billens en lieu et place des cliniques prisées, que sont celles de La Lignière ou Genolier.

Comme il n'y a plus de question, l'assemblée peut se prononcer, le Conseil communal propose aux citoyennes et citoyens d'accepter cette modification et d'augmenter la limite d'endettement à 25 millions.

◆ Décision : Oui : 79 Non : 2 Abstention : 1

7 : Choix des armoiries communales

► Décision

L'article 3 des conventions de fusion précisait que les armoiries de la nouvelle commune seraient définies dans un délai de 2 ans. Une commission présidée par M. Jean-Marie Oberson, s'est mise au travail au printemps dernier afin d'élaborer et de présenter à l'assemblée un projet pour les nouvelles armoiries de la Commune de Vuisternens-dt-Rt. Cette commission a bénéficié des conseils de Monsieur Claude-Georges Brülhart, spécialiste en héraldique depuis 1957, afin de tenir compte des différentes contraintes techniques. Le Conseil communal a retenu 2 propositions, lesquelles sont présentées pour décision.

M. Jean-Marie Oberson, conseiller communal et responsable du groupe de travail, fournit des compléments d'informations relatives aux couleurs, dessins, formes et symboles qui sont significatifs. La bande transversale représente le cours d'eau « La Neirigue » qui traverse une grande partie de la commune, les 3 collines représentées au bas du logo étaient déjà présentes sur 3 anciens écussons et de plus notre commune se situe en zone de collines. M. J.-Marie Oberson termine son exposé en disant que la Commission a retenu le projet n° 2

M. Dominique Butty prend la parole pour dire qu'il approuvera le projet 1 « avec un clin d'œil à l'écusson de la commune de Le Châtelard ».

Avant de passer au vote, M. le Syndic ajoute que le choix se fera à la majorité des voix en conformité avec la loi sur les communes.

Ces deux projets sont soumis au vote

◆ **Projet 1, vote : 36 voix en sa faveur / 1 x non / 2 abstentions et 43 non votants**

◆ **Projet 2, vote : 35 voix en sa faveur / 47 non votants**

Entre ces 2 votes, Monsieur Thierry Gay est intervenu en disant que ce choix devrait être reporté, les citoyennes et citoyens devant se prononcer en 3 minutes alors qu'ils viennent de prendre connaissance des projets.

Il lui est répondu qu'il aurait dû se prononcer avant le vote.

M. Jean-Marie Oberson rappelle qu'il a fallu plusieurs séances à la commission pour définir ces deux projets. Les règles en vigueur pour ce thème très difficile, ont été communiquées par Monsieur Claude-Georges Brülhart, peintre héraldiste.

M. Bernard Margueron pense que la décision prise doit être entérinée, les projets sont similaires, la différence se fait uniquement au niveau des couleurs.

Quant à la solution de prendre les anciennes armoiries des anciennes communes, ce procédé n'est pas équitable, car le nombre de votants par village est inégal.

M. J.-Bernard Chassot, syndic, ajoute qu'étant donné le résultat très serré, il s'en est fallu d'une voix supplémentaire pour le projet 2, pour qu'il doive départager. Etant donné son vote en faveur du projet 1, en cas d'égalité ce serait ce projet qui aurait été choisi.

Dès lors il est décidé d'entériner le vote ci-dessus, c'est donc le projet n° 1 qui est retenu.

Des remerciements sont adressés aux membres de la commission qui ont préparé ces projets.

8 : Règlement du Ruisseau des Brêts

► Approbation

Ce règlement relatif à l'entretien du ruisseau des Brêts a été joint à la convocation et il ne sera pas lu. Il s'agit d'un règlement type élaboré par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Ce document prescrit pour les propriétaires fonciers, les tâches qu'ils doivent effectuer en relation avec l'entretien du ruisseau, il fixe les modalités financières liées à l'entretien et impose à la commune d'intervenir auprès des contrevenants.

M. Charly Morand propose d'informer l'assemblée du parcours de ce ruisseau. Il part depuis le bas du village de Sommentier, passe par-dessous la route de Villaraboud et la route cantonale Vuistenens-Mézières et continue en direction de Villariaz, il se jette dans le ruisseau des Nillettes à Villariaz, à hauteur du carrefour conduisant vers la cabane forestière.

M. Frédy Bifrare ajoute que ce règlement permettra à la commune d'obtenir des subventions pour l'entretien de ce ruisseau qui a fait l'objet d'un projet pilote lors de sa revitalisation.

◆ **Décision :** **Approbation : à l'unanimité moins 1 abstention**

9 : Divers

La parole est aux citoyennes et citoyens.

M. Bernard Roch d'Estévenens intervient au sujet de l'adjudication des parchets communaux, il estime que la répartition n'a pas été faite à parts égales; en ce qui le concerne il n'a pas bénéficié de parcelle supplémentaire car il a atteint l'âge de 60 ans et que, selon les membres du conseil communal, il n'a pas de « repreneur », ce qui selon ses dires est faux, car son fils, actuellement chauffeur poids-lourds, a suivi les cours d'agriculture à Grangeneuve et lui succèdera dans le futur. En plus, il y avait 420 ares à distribuer, donc la possibilité d'en adjuger à chaque agriculteur.

M. Le Syndic répond que les attributions des parchets communaux se font en tenant compte d'une charte signée par les agriculteurs de Vuisternens-dt-Romont, avant la fusion. Etant donné qu'il n'y avait pas de règlement spécifique dans les autres anciennes communes, cette charte fait office de fil conducteur.

Le Conseil communal a désigné une commission pour étudier ces attributions, cette dernière en fait part au Conseil communal qui garde le pouvoir de décision. Pour le cas qui est discuté, le Conseil communal a adjugé ces parcelles en l'absence du Conseiller communal représentant Estévenens, Monsieur Jean-Marie Oberson, qui s'était récusé étant donné qu'il était également soumissionnaire.

Comme M. Bernard Roch a adressé un recours auprès de la Préfecture, ce sera au Préfet de trancher et le Conseil communal n'a plus la possibilité de modifier quoi que ce soit. Selon M. Bernard Roch, l'Autorité foncière aurait également son mot à dire.

M. le Syndic explique que ce recours n'a pas d'effet suspensif, ce qui veut dire que la décision du Conseil communal est tout à fait valable et entre en force.

M. René Uldry demande qui fait partie de cette commission, il s'agit de Messieurs Charles Deschenaux, vice-syndic en charge du dicastère, Frédy Bifrare, Claude Menoud, Jean-Marie Oberson et Eric Papaux.

M. Uldry estime que M. J.-Marie Oberson ne devait pas faire partie de la commission lors des débats pour l'attribution des parchets d'Estévenens, étant donné qu'il était « partie prenante ». Il lui est répondu que la loi est claire à ce sujet et qu'en sa qualité de membre de cette commission, M. Oberson était autorisé à participer aux débats, mais non lors de l'adjudication. Cette procédure a été respectée.

M. Bernard Roch « en rajoute encore » et termine en disant qu'il ne signera pas le contrat de bail et qu'il refuse d'exploiter le parchet attribué.

En réponse à la question de M. Auguste Rime, relative à la réfection d'une route Aux Ecasseys, M. Claude Menoud, conseiller communal en charge du dicastère, informe que des devis ont été demandés auprès d'entreprises et que les travaux, y compris les fondements, seront réalisés cette année encore. Il faut toutefois tenir compte d'un élément non négligeable, c'est-à-dire la possible intégration de ces travaux dans un concept de remaniement parcellaire pour le secteur de Bouloz – Les Ecasseys, le maître d'œuvre étant la Commune du Flon.

M. Rime souhaite que pour l'hiver prochain, des planches à neige soient de nouveau posées vers les endroits les plus exposés aux vents.

M. Hubert Wicht de Villariaz aimerait qu'un contrôle des gargouilles soit fait sur le tronçon en direction de Mézières, car il semble que l'une d'elle dépasse sur la chaussée et de ce fait, cause des dommages aux véhicules qui la touchent.

M. Jean-Pierre Castella demande si dans le règlement des constructions, il y a une clause relative à l'obligation de prévoir des places de parc pour les voitures devant les nouvelles constructions. C'est en effet le cas, par appartement il est demandé 2 places extérieures en plus du ou des garages. M. Castella relève le fait qu'il y a de plus en plus de voitures parkées sur la voie publique.

M. René Uldry demande si l'information « tous ménages » relative aux visites du feu, était une blague ? Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une pré information et que par la suite, le personnel de contrôle informe les propriétaires de leur visite. Il est bien évident qu'il n'est pas possible aux responsables de ces contrôles, de visiter systématiquement et chaque année la totalité des maisons.

Mme Gemma Uldry s'inquiète quant aux voitures parkées sur la voie publique vers le bâtiment du Corail A ainsi que du déneigement des trottoirs et du cimetière.

Pour le parcage au Corail A, la commune a déjà écrit une lettre à l'agence concernée. Quant au déneigement des trottoirs, vu les quantités de neige tombées, il n'était pas évident de déneiger dans un temps record tous les trottoirs.

M. François Laffely intervient au sujet des ordures ménagères et en particulier de la non récupération des bouteilles et flacons en plastique.

M. Eric Papaux, conseiller communal en charge du dicastère répond qu'actuellement le Conseil communal étudie un projet de construction d'une déchetterie pour l'ensemble des villages, toutefois cela demande un changement d'affectation de la zone, ce qui ne peut se faire sans une enquête publique, avant d'obtenir l'autorisation de l'Etat. Quant aux bouteilles en plastique, selon les responsables de la Saidef, il s'agit de déchets urbains et sont traités comme tels; cela étant, pour ces prochains mois ils doivent être éliminés via les sacs jaunes officiels. M. Papaux ajoute que des essais de récupération du plastique ont été effectués en 1998, auprès de la Saidef, mais se sont révélés non concluants.

M. Jean-François Girard aimerait savoir pour quelles raisons les marquages « enfants » sur la route, ont été effacés dernièrement.

M. J.-Bernard Chassot, syndic, répond que lors de la demande auprès du service des routes en début d'année 2003, la commune a reçu oralement le feu vert pour apposer ces « kits écoles » à proximité des écoles et des endroits définis pour les arrêts des bus scolaires.

A ce jour la personne qui avait donné cet accord oral a pris sa retraite et son remplaçant applique la loi à la lettre, la loi dit que des kits écoles ne sont autorisés que vers les écoles. Dès lors le Conseil communal a contacté le Conseiller d'Etat, directeur de ce service, pour essayer de conserver ces inscriptions aux Ecasseys, à Lieffrens et au carrefour des routes La Magne – Lieffrens au bas du village de Sommentier, mais cette requête n'a pas trouvé un écho favorable car M. le Conseiller d'Etat a approuvé son ingénieur.

M. Gabriel Uldry constate que des personnes effectuent actuellement des piquetages sur le secteur d'Estévenens, de quoi s'agit il ? M. Gérard Suard conseiller communal répond qu'il s'agit de points fixes nécessaires pour la mensuration qui est en voie de réalisation sur le territoire communal.

Ces instructions sont données par le canton qui octroie des subventions pour les travaux réalisés avant 2007. Il est prévu une information pour les propriétaires, ces prochaines semaines.

Lorsque ces travaux seront terminés, tout le territoire communal sera intégré au système informatique.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur le Syndic Jean-Bernard Chassot, au nom du Conseil communal, remercie les participants à cette assemblée en souhaitant à chacune et chacun une bonne fin de soirée et un bon retour, il est 21h32, l'assemblée est levée.

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot